Munich (All.) : Amira B. perd la face

20/03/2016 à 20h44

Sur le fond il est question dans ce procès d'insultes présumées. À la station RER de la gare principale de Munich, un homme de 59 ans aurait insulté Amira B. qui portait un voile intégral, disant entre autres « Bande de trous du cul » et « Vous n'êtes pas chez vous ici ». En première instance, cet architecte de Munich avait été acquitté et le ministère public avait fait appel. […]
Mais ce ne sont pas les injures, c'est le voile de celle qui est entendue comme témoin qui a donné à ce procès un si grand retentissement dans tout le pays. Lors du premier procès, cette musulmane à la foi rigoureuse avait refusé pour des raisons religieuses de retirer son voile.[…] Et malgré les demandes insistantes du juge, elle n'avait pas cédé. **Et celui-ci n'avait alors pas insisté.**

[…]
Lorsque Amira B. comparaît en tant que témoin , le procès est déjà en cours depuis 45 minutes. À cet instant, l'architecte accusé a déjà déposé et il a contesté tout ce qui lui était reproché. Un témoin a également déjà été interrogé, qui se trouvait à proximité, mais qui selon ses dires n'a pourtant pas entendu les injures.
C'est maintenant au tour de la musulmane de faire sa déclaration. Elle est dans cette affaire à la fois témoin et victime présumée. La juge lui demande […] d'enlever son voile.[…] « Ma religion me l'interdit », dit-elle.
La juge est étonnée. « Nous vous avons pourtant fait parvenir l'expertise d'un érudit islamique saoudien », dit-elle. « Il y est écrit que vous avez le droit d'enlever votre voile devant

les organes judiciaires. »

[…] Finalement on en arrive à un compromis. L'accusé se tourne, si bien qu'il ne peut pas voir Amira B. […] « Cet homme m'a agressé, il n'a pas le droit de me voir. »

[…] Alors Amira B., qui tourne le dos au public, soulève effectivement son voile et fait sa déclaration.
Mais celle-ci est sur quelques points contradictoire.[…]
[…] La juge acquitte Wolfram R.
(Traduction Fdesouche)
DIE WELT